

# APPEL A PROJETS

## CONTRATS DOCTORAUX CAPS

### 2023-2026

L'École Universitaire de Recherche **Creative approaches to public space** (EUR CAPS) lance son troisième appel à candidatures pour le financement de contrats doctoraux sur la période 2023-26. Financé par l'Agence nationale de la recherche, l'EUR CAPS a pour ambition de lier fortement et au meilleur niveau la formation et la recherche en Master et Doctorat pour créer un pôle de formation innovant et interdisciplinaire. CAPS est aussi un incubateur de création en arts et sciences humaines qui s'appuie sur des synergies entre l'université, les partenaires de l'EUR et ses publics.

Dans ce cadre, l'EUR CAPS a vocation à soutenir des projets de doctorat en recherche-crédation et recherche-action issus des trois établissements partenaires (EESAB, ENSAB, université Rennes 2). Traitant des approches créatives de l'espace public, le projet de thèse exposera la manière dont la recherche s'inscrit dans un contexte, crée des situations, met en place des interactions (avec d'autres chercheur·es, des publics, des partenaires, entre disciplines).

L'EUR CAPS a mis en place des studios de recherche dans lesquelles s'inscriraient les projets de thèse sélectionnés. Un studio de recherche CAPS est un lieu-atelier-laboratoire qui facilite une recherche interdisciplinaire, interinstitutionnelle et internationale, et en lien avec la société civile. Il favorise l'émergence de collectifs hybrides mêlant chercheur·ses, enseignant·es chercheur·ses, doctorant·es, professionnel·les, étudiant·es de Master et publics, qui se constituent autour de thématiques communes.

**Les quatre projets sélectionnés en vue d'un financement feront l'objet d'une contractualisation de 3 ans (2023-2026) et seront cofinancés à 50 pour cent par la Région Bretagne (dispositif ARED) et à 50 pour cent par l'EUR CAPS.**

Les doctorant·es financé·es dans le cadre de l'EUR CAPS seront inscrit·es dans le parcours doctoral EUR CAPS (cf annexe 1). Ces doctorant·es pourront se voir décerner un label CAPS à l'issue de la soutenance de thèse.

Les directeur·trices de thèse devront adresser le projet à diriger pour le **3 janvier 2023**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : [creativepublicspace@univ-rennes.fr](mailto:creativepublicspace@univ-rennes.fr)

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Marlène Meslay : [marlene.meslay@univ-rennes2.fr](mailto:marlene.meslay@univ-rennes2.fr)

Bien cordialement,

L'équipe EUR-CAPS

## 1. Projet de thèse

**Les projets doivent couvrir l'un des champs de recherche et d'expérimentation suivants :**

Art, mobilisations et citoyennetés  
Formes et langages de la créativité de l'espace public  
Interactions, performance et médiation  
Nouvelles fabriques de l'espace public  
Matérialité du vivant ; migrations et frontières

### Conditions de candidature

- Le ou la directeur·trice de thèse doit être membre titulaire d'une équipe de recherche partenaire de l'EUR CAPS, ci-après. Le rattachement à une autre unité de recherche de l'université Rennes 2 n'est pas exclu mais devra être justifié par la nature et le contenu du projet.
  - UMR 6590 ESO Espaces et Sociétés, Rennes
  - UMR 6051 ARENES
  - EA 1279 HCA : Histoire et Critique des Arts
  - EA 1796 ACE : Anglophonie : Communautés et Écritures
  - EA 3206 CELLAM : Centre d'études des langues et littératures anciennes et modernes
  - EA 3208 APP : Arts : Pratiques et Poétiques
  - EA 3874 LIDILE : Linguistique, Didactique, Ingénierie des Langues
  - EA 4327 ERIMIT : Équipe de Recherche Interlangues : Mémoires, Identités, Territoires
  - EA 7465 GRIEF : Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes (ENSAB)
  - EA 7469 PREFics : Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones, information, communication, sociolinguistique
  - EA 7472 PTAC : Pratiques et Théories de l'Art Contemporain
  - EA 7481 LiRIS : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en innovations sociétales
  - Un encadrement par un·e enseignant·e de l'EESAB est possible en co-direction
- Le ou la directeur·trice ne pourra soumettre qu'un seul projet de thèse co-financé dans le cadre du dispositif thèse EUR CAPS par campagne.
- Les directeur·trices déjà lauréat·es d'un financement CAPS ne seront pas prioritaires.
- Les projets devront débuter à compter du 1er septembre 2023 et au plus tard au 1er janvier 2024.
- Le contrat doctoral couvrira une période de trois ans.

**Si le projet comporte une dimension internationale, les cotutelles de thèse pourront être élaborées avec les établissements partenaires de CAPS :**

- **Bauhaus University, Weimar (DE)**
  - <https://www.uni-weimar.de/en/university/start/>
- **Concordia University, Montreal (CA)** - <https://www.concordia.ca/fr.html>
- **Goldsmiths University of London (GB)**
  - <https://www.gold.ac.uk/>
- **Institute of Art, Design and Technology, Dun Laoghaire (IE)**
  - <https://iadt.ie/>
- **KHiO Oslo National Academy of the Arts, Oslo (NO)**
  - <https://khio.no/en>
- **Leuphana University Luneburg (DE)**
  - <https://www.leuphana.de/en/home.html>
- **Queens University Belfast (GB)**
  - <https://www.qub.ac.uk/>
- **Swinburne University of Technology, Hawthorn / Melbourne (AUS)** - <https://www.swinburne.edu.au/>
- **Texas State University, San Marcos, TX (USA)**
  - <https://www.txstate.edu/>
- **University of Arts, Poznan (PL)**
  - <https://uap.edu.pl/about-the-uap/>
- **University of Barcelona (ES)**
  - <https://www.ub.edu/web/portal/en/>
- **University College Cork UCC (IE)**
  - <https://www.ucc.ie/en/>

L'équipe CAPS peut apporter un appui aux directeur·trices pour identifier les personnes ressources au sein de ces différentes institutions internationales. Le projet de thèse devra préciser clairement s'il fera l'objet d'une convention de cotutelle.

## **2. Rémunération des doctorant·es**

Le salaire du ou de la doctorant·e est assuré sur une période de 3 ans.

L'aide est destinée à couvrir uniquement les couts salariaux des étudiant·e·s en thèse de doctorat, ce qui comprend :

- les salaires nets versés à compter de la date du recrutement des étudiant·e·s en thèse de doctorat, pour une durée de 36 mois
- les cotisations sociales salariales et patronales
- si tel est le cas, les provisions correspondant aux allocations pour perte d'emploi (avec un taux plafond de 10 pour cent).

Des couts d'environnement (consommables, équipements divers, frais de déplacement, frais d'études et d'analyses, prestations extérieures, etc.) pourront être mobilisés par l'EUR CAPS dans le cadre du parcours doctoral.

En complément, le ou la doctorant·e pourra bénéficier des bourses de mobilité internationale, d'aides au montage de projet, de modules de formation CAPS et pourra participer aux événements annuels organisés par l'EUR CAPS.

### 3. Calendrier provisoire de l'appel à candidatures

Etape 1	Date de lancement de l'appel	20 octobre 2022
Etape 2	Dépôt du dossier de candidature par le porteur ou la porteuse (EC) auprès de l'EUR CAPS	Du 20 octobre au 03 janvier 2023
Etape 3	Dépôt du dossier des candidatures retenues sur le portail de la Région Bretagne	Selon date de dépôt à la Région (fin janvier, début février 2023)
Etape 4	Evaluation des projets par une Commission internationale	Février-mars 2023
Etape 5	Validation des dossiers par la Région Bretagne	Selon calendrier de la Région (printemps 2023)
Etape 6	Démarrage des contrats doctoraux	A partir du 1er septembre 2023

PIECES A FOURNIR	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Curriculum Vitae de l'étudiant·e</li> <li>• Le cas échéant, présentation visuelle des travaux antérieurs de l'étudiant·e (book).</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé de 2 pages (maximum) du mémoire de Master 2 ou équivalent, si soutenu</li> <li>• Relevé de notes ou équivalent (Master 2 ou équivalent)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de thèse en 6 à 8 pages               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la présentation du sujet et de sa problématique dans son contexte scientifique,</li> <li>2. l'exposé de l'intérêt et l'originalité du sujet par rapport aux recherches nationales et internationales,</li> <li>3. la méthodologie envisagée (le détail du corpus de données, participant·e·s, mode de recueil des données, etc.),</li> <li>4. une bibliographie,</li> <li>5. le cas échéant, la liste des partenariats institutionnels et l'inscription dans un (des) programme(s) labellisé (s),</li> </ol> </li> </ul>	

AVIS A JOINDRE AU DOSSIER	
DIRECTION DE THESE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis motivé et signé du ou de la directeur·trice de thèse</li> <li>• Le cas échéant, avis motivé et signé du ou de la co-directeur·trice</li> </ul>

Soutiens :

L'EUR CAPS bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir portant la référence (ANR-18-EURE-0007).

Les contrats doctoraux CAPS sont soutenus par le dispositif Allocations de Recherche Doctorale de la Région Bretagne.